



Besoin de réponses pour contrat militaire

Par **AnonymesL**, le **06/01/2014 à 22:01**

Bonjour. rnVoilà, je ne suis pas concernée directement mais je cherche en vint des solutions pour mon copain. rnIl est militaire depuis 2 ans et quelques mois, contrat de 5 ans.rnSauf que voilà, depuis quelques mois un poids lui pèse sur les épaules. Les conditions de travail sont de moins en moins supportables, il y a un dégoût total du métier, et le moral qui s'affaiblit de jour en jour. Il voudrait donc quitter l'armée mais c'est quand même une personne qui à le sens du devoir qui et qui voudrait faire les choses correctement, et il est très difficile de rompre un contrat militaire.rn Il aimerait reprendre ses études, donc se réinscrire en études supérieures et faire un contrat par alternance. Si tout cela est mise en place avec une inscription dans un établissement et un contrat de travail , est-il dans son droit pour partir ? Peut-on le forcer à rester malgré ça ? Quels sont les recours qu'ils existent, les démarches administratives à suivre ? rnSi malgré tout cela, ses supérieurs hiérarchiques ne veulent rien en attendre et qu'il déserte, avec pour but de reprendre ses études est ce justifié et défendables? Besoin d'aide merci pour vos réponses !